



## SYNDICAT CGT du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX1

Permanence du mardi au vendredi

☐ 05.44.00.11.95 – portable 06 18 08 13 93  
[cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Limoges, le 22 Mars 2019

Propositions de la CGT pour l'application du temps de travail à 1 607 heures

Suite à la réunion du groupe de travail qui a eu lieu mercredi 20 mars la CGT maintient les propositions suivantes :

- Application de l'accord uniquement si la mise en place des 1 607 heures devient obligatoire.
- Proposition de la dégressivité de la prime octroyée des catégories C vers les catégories A.
- Mise en place des 25 heures supplémentaires traduites par un allongement hebdomadaire de 35 minutes. Ceci traduit la position majoritaire des agents rencontrés lors des Heures Mensuelles d'Information sur les différents sites départementaux.
- Pour que cette solution puisse être applicable en toute transparence et en toute équité, à l'ensemble des services, nous souhaitons la mise en place de pointeuses sur les sites de l'Hôtel Du Département et des Maisons Du Département sociales. Eventuellement, si cela s'avère nécessaire, sur les sites de la Bibliothèque Départementale de Prêt, le site des Archives Départementales ainsi que celui du Laboratoire départemental.
- Nous souhaitons également l'assouplissement de l'utilisation des RTT.
- En ce qui concerne les agents des collèges, nous souhaitons qu'ils ne soient pas exclus du dispositif, sachant qu'à la vue des textes réglementaires, ils ne bénéficieraient pas des horaires et conditions de travail atypiques.

Le secrétaire général de la CGT ,

Philippe LAVERGNE